

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U15 ELITE (NM U15 ELITE) ET NATIONALE FEMININE U15 ELITE (NF U15 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 8 poules géographiques de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1 à 3 de chaque poule de la phase 1 sont qualifiées pour le groupe A de la phase 2.

Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule de la phase 1 sont qualifiées pour le groupe B de la phase 2.

PHASE 2 GROUPES A ET B

Les 24 équipes de chaque groupe (A et B) sont réparties en 4 poules géographiques de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00

- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe B à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

<u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u>	48 équipes déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges des championnats de France U15 Elite.															
<u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u>	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation NM U15 ET NF U15 ELITE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: top;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: top;">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>Licence C ou AS U15 Elite</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tous les joueurs inscrits en pôle la saison en cours ou inscrits sur une feuille de match du TIL U14 de la saison précédente ne sont pas comptabilisés dans la limitation des licences C1 ou T.</p>	Règles de participation NM U15 ET NF U15 ELITE			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum	Extérieur	8 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum	Licence C ou AS U15 Elite	Sans limite	Licence C2	0
Règles de participation NM U15 ET NF U15 ELITE																
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum														
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum														
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum														
	Licence C ou AS U15 Elite	Sans limite														
	Licence C2	0														
<u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Dimanche à 13h15															
<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2															